

Une ex-demandeuse d'asile fait plier l'État

Claire, 29 ans, son fils, 2 ans et demi, et sa fille, 15 mois, étaient à la rue à Nantes. Leur cas a été jugé au Conseil d'État, à Paris. Le 115 a dû leur trouver un hébergement d'urgence.

Justice

Ce n'est pas encore une victoire, mais c'est un grand « ouf » de soulagement. Après des jours d'errance, Claire et ses deux enfants ont enfin pu poser leurs valises dans un logement. Pour deux semaines seulement, en attendant mieux. « On fait de tout petits pas mais c'est toujours ça », concède Me Néraudeau, l'avocate de Claire.

Vendredi 22 septembre, désespérée, Claire, 29 ans, a poussé la porte du commissariat central de Nantes, accompagnée de son fils, 2 ans et demi, et de sa fille, 15 mois. À la rue depuis trois jours, la mère de famille y avait trouvé refuge pour la nuit (*Dimanche Ouest-France* du 24 septembre). Claire est Camerounaise. Elle est arrivée en France en 2015. Début septembre, sa demande d'asile a été définitivement rejetée, obligeant la famille à quitter le logement dédié aux demandeurs d'asile qu'elle occupait à Saint-Aignan-de-Grandlieu, à l'ouest de Nantes.

« Situation épouvantable à Nantes »

Le Samu social (115), géré par l'État, devait prendre le relais, en attendant que sa situation se régularise avec le titre de séjour auquel elle a droit en tant que mère d'un enfant français. « Le 115 m'a proposé une chambre d'hôtel au Loroux-Bottereau », raconte Claire, une commune située à 35 km de Saint-Aignan-de-Grandlieu. « Je ne pouvais pas m'y



Le cas de Claire, à la rue avec ses deux enfants, a été porté au Conseil d'État et fait désormais jurisprudence.

rendre, j'ai perdu l'hébergement. »

Les appels réitérés au 115 n'y changeront rien. Un recours en référé déposé devant le tribunal administratif de Nantes, non plus. Claire vient d'obtenir une autorisation de travail et n'est donc pas, selon le juge, « dans une situation de détresse psychique, médicale et sociale. » « Mais comment travailler, sans logement, avec deux enfants en très bas âge ? » interroge Me Néraudeau.

Émues par son histoire dans la presse, deux familles ont proposé

de les héberger temporairement. De son côté, Me Néraudeau a fait appel devant le Conseil d'État, à Paris. L'affaire a été jugée, en audience, vendredi dernier. L'État ne le cache pas : « La situation est épouvantable à Nantes, avec énormément de gens à la rue. » Pas une excuse, selon le conseil d'État. L'urgence et la légitimité ne font aucun doute. La juge a enjoint la préfète de Loire-Atlantique de leur trouver un hébergement d'urgence.

Claire et ses deux enfants se sont

installés dans un hôtel, à Trignac. « Ça fait du bien. Même si c'est loin de Nantes, où se trouvent mon assistante sociale et les médecins qui suivent mon garçon qui a besoin de soins spécifiques. » Mais le répit n'est pour le moment que de 15 jours. Si aucune solution n'est trouvée d'ici là, il faudra tout reprendre. Avec une différence : l'ordonnance rendue par le conseil d'État sur son cas, lundi, fait désormais jurisprudence.

Stéphanie BAZYLAK.